

PUBLICATION

Adjudication du lot de chasse no. 174

Il est porté à la connaissance du public que Madame la Ministre de l'Environnement vient d'approuver le contrat de bail conclu le 2 octobre 2020 du lot no. 174 suite à l'adjudication publique du 2 octobre 2020.

Conformément à l'article 36 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, un recours en réformation est ouvert devant le Tribunal. Ce recours doit être introduit sous peine de forclusion dans les quinze (15) jours de la publication présente.

Bourscheid, le 30 octobre 2020 pour le collège échevinal,

Bourgmestre,

secrétaire.